

Coopérations européennes dans les arts performatifs

« Coopérations européennes dans les arts performatifs », l'appel à projets de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, a pour but de favoriser les partenariats entre institutions et organisations culturelles de Suisse et d'autres pays européens, dans le domaine des arts performatifs. Grâce à cette contribution financière, la Fondation encourage tout autant la mise en place que l'approfondissement de coopérations durables. Ce soutien permet aux institutions et organisations culturelles suisses d'étendre leurs réseaux professionnels et de découvrir la scène artistique et les méthodes de travail d'autres pays européens. De même, elle leur donne l'occasion d'approfondir leur pratique artistique en expérimentant de nouveaux modes de collaboration.

Sont invités à postuler, les nouvelles initiatives qui seront lancées entre 2018 et 2020, mais aussi les projets et réseaux existants qui souhaitent se renforcer durant la même période, et qui cherchent à établir des coopérations structurelles sur le long terme. La priorité est donnée aux coopérations fondées sur les échanges et sur une certaine symétrie des ressources, des connaissances et des réseaux apportés par les deux partenaires.

Conditions

- Peuvent faire l'objet d'une requête les projets issus des domaines suivants : théâtre, danse, expressions performatives de la littérature et des arts visuels, théâtre musical contemporain, cirque contemporain.
- La requête doit être présentée par une institution ou une organisation culturelle de Suisse qui souhaite engager ou intensifier une coopération avec des partenaires européens.
- En règle générale, le projet doit être porté par au moins trois partenaires. Si la requête présentée concerne une coopération entre deux partenaires seulement, elle peut être prise en compte dans certains cas justifiés – par exemple, si elle présente une stratégie claire pour atteindre un plus large réseau d'institutions ultérieurement.
- Tous les partenaires participent à égalité de force à la coopération pour ce qui est des contenus ainsi que des capacités opérationnelles et financières.
- La coopération est convenablement cofinancée par les partenaires européens. La contribution maximale que Pro Helvetia peut accorder à chaque coopération se monte à CHF 80 000.
- Les premières présentations publiques résultant de la coopération (événements, publications, etc.) doivent avoir lieu avant la fin 2020.
- Sont exclues les initiatives ponctuelles : tournées – théâtrales, musicales ou littéraires –, coproductions ainsi que projets réalisés au sein d'une haute école.

Requête

Un dossier complet doit être déposé à l'adresse www.myprohelvetia.ch d'ici au **1^{er} mars 2018**.

Une requête complète comprend :

- une description détaillée de la coopération ainsi qu'un calendrier de sa mise en place ;
- des précisions sur la poursuite de la coopération à longue échéance et sur son financement ;
- l'accord formel de tous les partenaires ;
- une documentation sur les partenaires impliqués et sur leur rôle au cours du déroulement du projet ;
- des précisions sur les présentations ou les événements publics prévus dans le cadre de la coopération ;
- un budget et un plan de financement faisant état de la participation de chaque partenaire.

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués d'ici au **1^{er} juillet 2018**.

Contact

Pour toutes questions sur cet appel à projets : Eva Stensrud, Promotion culturelle,

+41 44 267 71 62, estensrud@prohelvetia.ch